

Taxes d'incitation et pour-cent de l'espoir

Identités, financements et partenariats
2015

Jean-Félix Savary
jf.savary@grea.ch

Toni Bortoluzzi (UDC/ZH)

Initiative parlementaire 10.431

(...) La LAMal et d'autres lois seront adaptées de manière à ce que les **soins médicaux d'urgence requis par la consommation excessive d'alcool et de drogue soient entièrement à la charge des personnes qui s'y adonnent**



Taxe d'incitation

- ✓ Modifier le comportement des consommateurs
- ✓ Neutralité fiscale
- ✓ Redistribution à la communauté des bénéficiaires

-> Ex: taxe CO2 -> 62.40 CHF/ hab LAMal

Constitution fédérale

Art. 131 Impôts à la consommation spéciaux

- ¹ La Confédération peut percevoir un impôt à la consommation spécial sur les marchandises suivantes:
 - a. tabac brut et tabac manufacturé;
 - b. boissons distillées;
 - c. bière;
 - d. automobiles et leurs composantes;
 - e. pétrole, autres huiles minérales, gaz naturel, produits résultant de leur raffinage et carburants.
- ² Elle peut percevoir une surtaxe sur les carburants.
- ³ Un dixième du produit net de l'impôt sur les boissons distillées est versé aux cantons. Ils utilisent ces fonds pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

Spiritueux

- ✓ 10% / 29.- = 2,9 CHF It dîme
- ✓ 8.12 CHF (0,8 dîme) impôts par bouteille (0,7, 40°)
- ✓ 26 millions pour les cantons (dîme)

Taxe pigouvienne (Pollueur-payeur)

- ✓ Intégrer les externalités de l'activité dans le prix
- ✓ Vérité des coûts (ignorée par le marché)
- ✓ Externalités négatives difficiles à chiffrer
- ✓ Affectation du produit de la taxe?

Concordat sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse

Art. 18

Taxe sur la dépendance au jeu

Les entreprises de loteries et paris versent aux cantons une taxe de 0,5 pour cent du revenu brut des jeux (RBJ) réalisé par les différents jeux sur leurs territoires cantonaux.

Les cantons s'engagent à utiliser ces taxes pour la prévention et la lutte contre la dépendance au jeu. Ils peuvent collaborer entre eux à cet effet.

Fond tabac

- ✓ 0,13 centimes par cigarettes vendues (13 mio)
- ✓ 0,33 % du prix du paquet
- ✓ 13 millions pour financer les projets
- ✓ ... et 2,3 milliards CHF pour AVS/AI en 2013

Bière (et vins?)

- ✓ Impôt selon la teneur d'alcool (16,8 centimes)
- ✓ 100 millions versés à la caisse fédérale (rien pour les cantons, qui assument les coûts!)
- ✓ 266 mio litres de vin (2014)

Taxe d'incitation vs. taxe pigouvienne

✓ Réduire la consommation

VS.

vérité des coûts

✓ Acceptabilité politique

VS.

compromis social

Constitution fédérale

Art. 6 Responsabilité individuelle et sociale

Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'Etat et de la société.

Art. 27 Liberté économique

¹ La liberté économique est garantie.

² Elle comprend notamment le libre choix de la profession, le libre accès à une activité économique lucrative privée et son libre exercice.

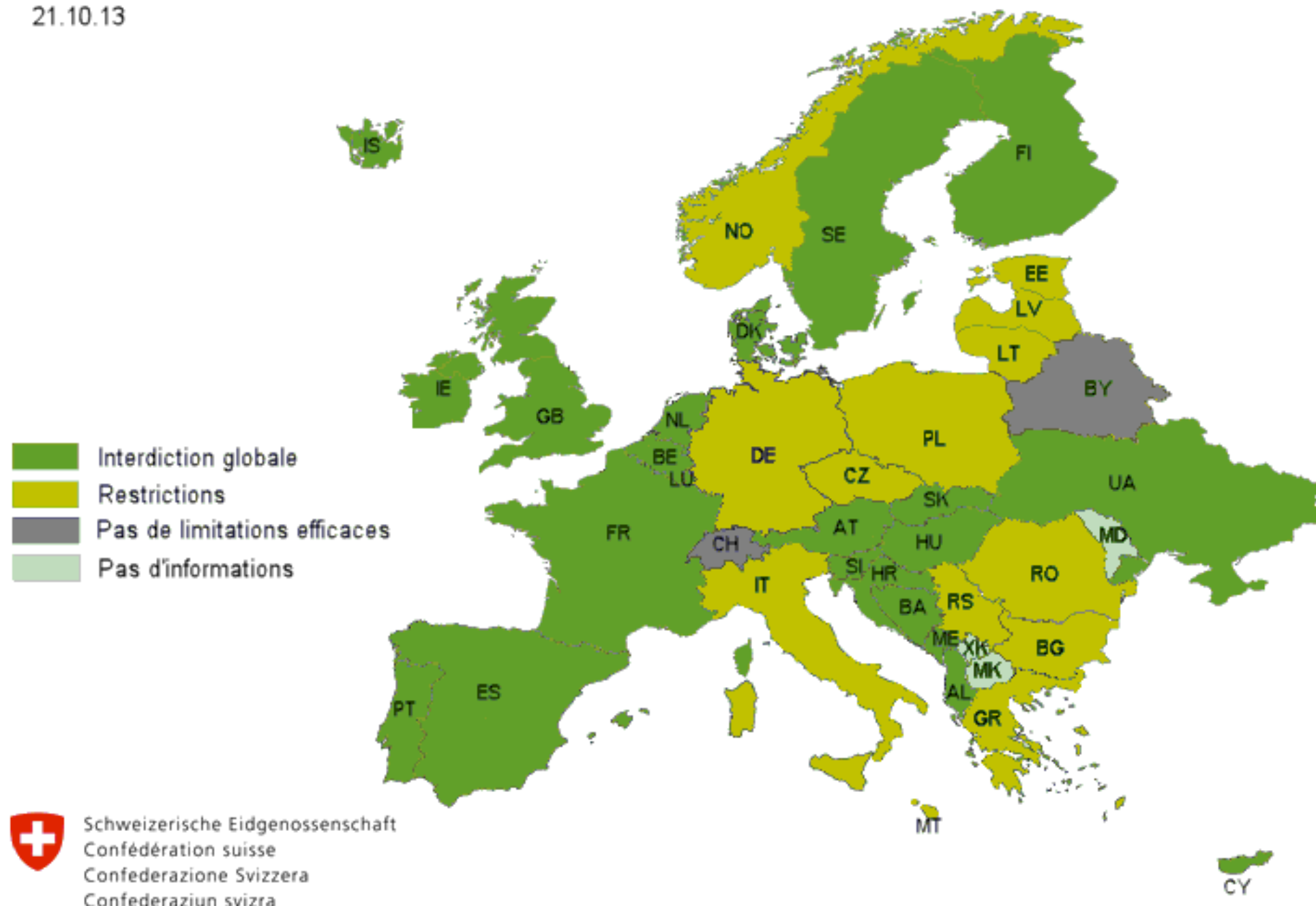
.

Figure 1. Ranking of alcohol policies



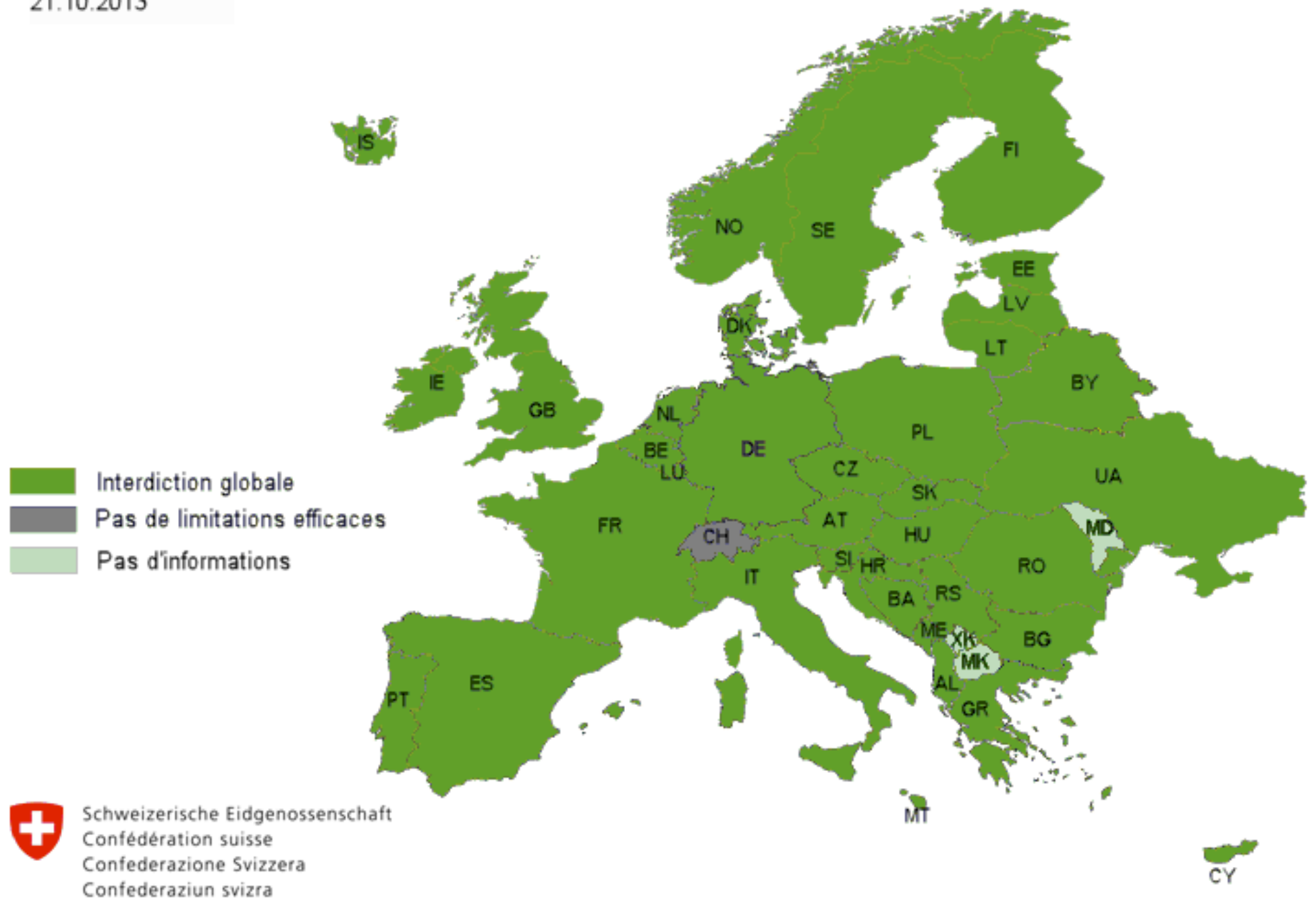
Restriction du parrainage

21.10.13



Limitation de la publicité dans les médias imprimés

21.10.2013



Trouver un équilibre:

Solidarité

Sécurité

Santé publique

Liberté individuelle

Promotion économique

Protection du paysage

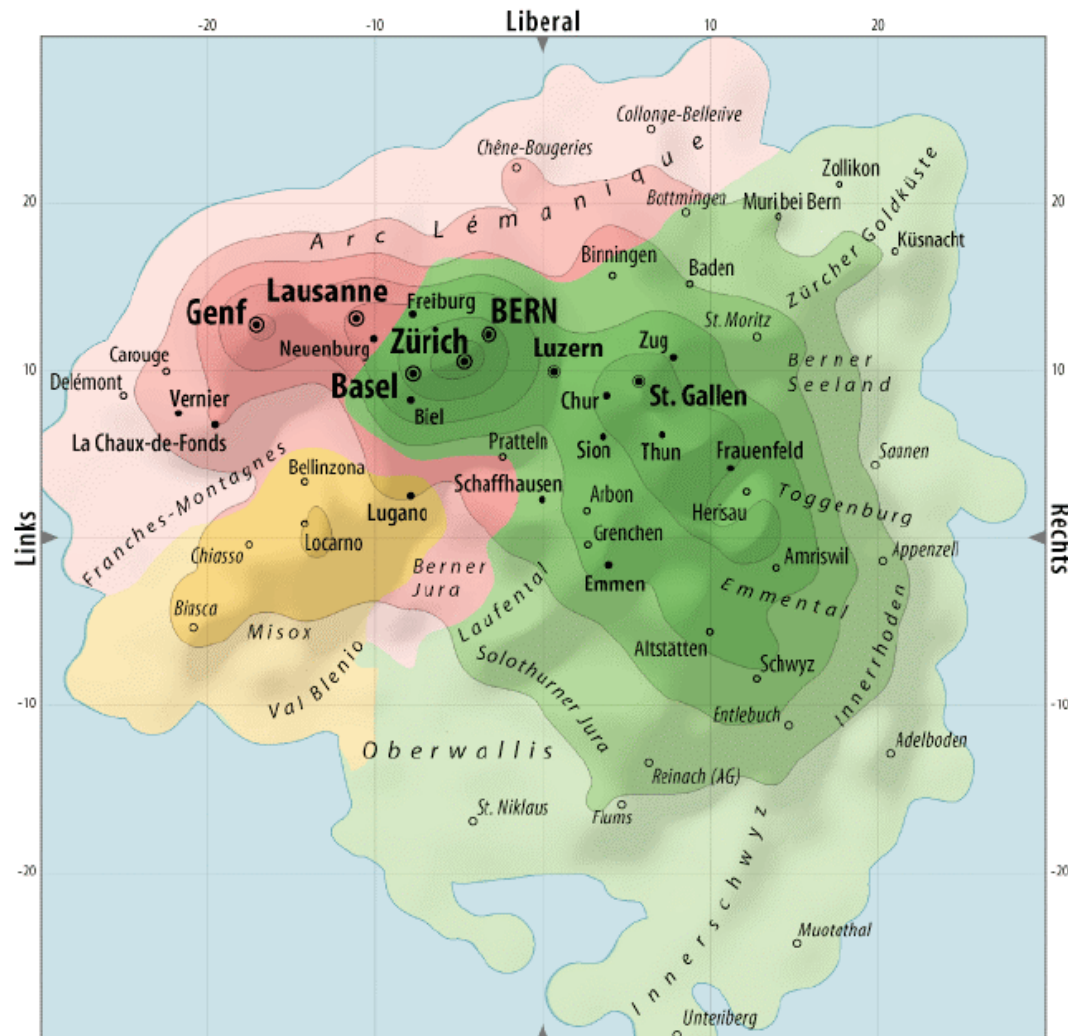
Patrimoine culturel

Fiscalité

Fédéralisme



Une même politique pour les cantons?



Pour-cent de l'espoir / Hoffnung procent

- ✓ Taxe de 1% sur tous les produits psychotropes
- ✓ Redistribué aux Cantons pour financer le dispositif addictions
- ✓ Périmètre à définir (Internet? Benzos?)
- ✓ Pas d'autres prescriptions

Forces

- ✓ Fédéraliste
- ✓ Taxe à la Pégou (justice)
- ✓ Soutien des Cantons
- ✓ Forte acceptation sociale

Faiblesses

- ✓ Addictions liées à une substance?
- ✓ « Industrie de la prévention »?
- ✓ Impact sur les prix
- ✓ Risque d'échec

Un futur pour le financement des prestations?

